



Les communes ne lanceront pas de référendum

Le transfert d'un point d'impôt des communes vers l'Etat ne sera pas combattu par un référendum de l'Association des communes neuchâtelaises. L'intérêt général doit primer, a estimé une majorité de communes, parmi lesquelles Val-de-Travers.

Voté mi-décembre, le budget 2018 de Val-de-Travers restait marqué d'une incertitude : l'Association des communes neuchâtelaises allait-elle contester, par un référendum, le transfert d'un point d'impôt des communes vers l'Etat ? S'inscrivant dans le cadre du programme d'assainissement des finances cantonales, cette mesure proposée par le Conseil d'Etat portait initialement sur le transfert de 2 points d'impôts en 2018, puis de deux points supplémentaires en 2019. Le Grand Conseil avait diminué la note, avec un transfert d'un point seulement en 2018, compensé partiellement pour la vingtaine de communes bénéficiant de la péréquation des ressources.

L'enjeu, pour Val-de-Travers, ne portait plus que sur quelques dizaines de milliers de francs pour 2018, contre 600'000 à l'origine. Le coût restait élevé pour d'autres communes, tandis que le principe en lui-même demeurait contestable : raisons pour lesquelles l'ACN a demandé aux communes

de se prononcer lors d'une assemblée générale extraordinaire qui, au-delà des tensions entre les communes et le Conseil d'Etat, a surtout été l'occasion de prendre de la hauteur pour mieux considérer les défis à relever pour les collectivités publiques. La réforme de la péréquation en est un, celle de la fiscalité en est un autre, et de taille : il s'agit de mettre en œuvre le Projet fiscal 17 proposé par la Confédération, qui permettra à la Suisse de répondre aux pressions internationales. Pour le Canton de Neuchâtel, il existe un risque réel de voir de grandes entreprises présentes aujourd'hui sur son sol partir pour d'autres cieux.

De l'avis de l'ACN, partagé par le Conseil communal, de tels défis ne peuvent se relever que dans un climat serein. Le référendum a ainsi été écarté... pour l'instant tout du moins, l'ACN ayant obtenu la garantie que toute nouvelle mesure prise par l'Etat à l'encontre des communes puisse être contestée de la sorte.



Hommage à Daniel Schelling – Télésiège Buttes - La Robella (1970) (3/24)

© MRVT, Fonds Schelling, coll. Daniel Schelling

EN BREF - Programme du 24 février

INVITATION À LA POPULATION

Samedi 24 février 2018

aura lieu la 10^e Fête de la fusion des communes de Val-de-Travers. Le Conseil communal invite la population à venir visiter :

Le service de la sécurité publique, Grand-Rue 23 à Couvet, dès 08 h 00

Le programme prévu est le suivant :

- 08 h 00 – Accueil des participants et ouverture des portes aux visiteurs
 - Visite de l'abri PC
Présentation des différents domaines d'activité de la Protection civile (appui, assistance, aide à la conduite et à la logistique)
 - Présentation du poste de prévention incendie
 - Présentation du poste sécurité de proximité et auxiliaires de circulation
Présentation des missions en lien avec les écoles (patrouilleurs), prévention et radars
 - Présentation du service des ambulances
Prévention, initiation au massage cardiaque et à l'utilisation d'un défibrillateur, présentation d'une ambulance ainsi que du cursus de formation
 - Présentation du poste sapeurs-pompiers
Présentation de la défense incendie, caméra thermique, lances, équipement personnel, présentation du matériel de secours routier et matériel de récupération d'hydrocarbure.
- 10h45 – Inauguration du nouveau véhicule du SDIS
- 11h15 – Partie officielle
 - Paroles des autorités de Val-de-Travers
 - Message du Conseil d'Etat
 - Remise du « Prix Citoyen »
 - Participation du Choeur d'Hommes de Val-de-Travers
 - Levée des bans de la cuvée d'absinthe 2018 et présentation de la créatrice de l'étiquette 2018

La cantine sera tenue par l'association Nantibatingou et les mets proposés habilement préparés par l'association Afrikana.

Au plaisir de rencontrer petits et grands lors de cet événement communal !

Le Conseil communal

LE VAL-DE-TRAVERS
qualités naturelles

ANNONCES

Délai d'inscription à la foire de Couvet

Les sociétés et marchands intéressés à participer à la foire de Couvet qui se tiendra le vendredi 25 mai 2018, sont priés de s'inscrire d'ici au 28 février 2018.

Renseignements et inscriptions : Commune de Val-de-Travers, Sécurité de proximité, Grand-Rue 38, 2108 Couvet, Tél. 032 886 43 40, Fax 032 886 43 49, SecuritePublique.VDT@ne.ch, www.val-de-travers.ch.

Délai d'inscription à l'Abbaye de Fleurier

Les sociétés locales et les marchands itinérants désirant exploiter un stand ou une buvette lors de la prochaine fête de l'Abbaye de Fleurier, du 30 juin au 2 juillet 2018, sont priés de s'inscrire par écrit. Les demandes doivent contenir une description succincte de l'offre proposée ainsi que les éventuelles patentes ou autorisations dont le demandeur est titulaire et qui sont en lien avec l'activité qu'il est prévu d'exercer dans le cadre de la fête. Les dimensions du stand doivent également être indiquées.

Les demandes doivent être adressées à : Commune de Val-de-Travers, Sécurité publique, Grand-Rue 38, 2108 Couvet, jusqu'au : **31 mars 2018**

Passé ce délai, les réservations ne seront plus prises en considération.